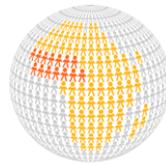




ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



FMM West Africa
SUPPORT TO FREE MOVEMENT OF PERSONS AND MIGRATION IN WEST AFRICA



**APPUI A LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET
MIGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST - PHASE II
(FMM Afrique de l'Ouest II)**

FACILITÉ AXÉE SUR LA DEMANDE (DDF)

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES
INSTITUTIONS NATIONALES**

LIGNES DIRECTRICES

Mai 2025



Funded by
the European Union



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK
Danida



ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development



IOM
UN MIGRATION



International
Labour
Organization

Contents

1. Aperçu general.....	2
2. Contexte et valeur ajoutée de la DDF.....	3
3. Champ d'application de la DDF.....	4
3.1 Domaines thématiques.....	4
3.2 Durée.....	6
3.3 Qui peut postuler?.....	6
3.3.1 Critères d'éligibilité.....	7
3.4 Budget et mécanisme de financement.....	7
4. Comité technique (CT).....	8
5. Processus de candidature.....	8
6. Processus d'évaluation et de sélection.....	8
7. Liste d'experts.....	9
Annexe I : Formulaire de demande.....	10

1. Aperçu general

Le projet FMM Afrique de l'Ouest II - financé par l'Union européenne - vise à maximiser le potentiel de développement de la libre circulation des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest en soutenant la mise en œuvre efficace des protocoles et politiques de libre circulation des personnes de la CEDEAO. Le projet soutiendra la Commission de la CEDEAO, ses États membres (EM) et la Mauritanie de mai 2024 à mai 2029. L'objectif global du FMM Afrique de l'Ouest II sera atteint par la mise en œuvre de trois composantes, qui se renforcent mutuellement, ayant des objectifs spécifiques (OS) suivants :

- 1)** Renforcer les capacités de la Commission de la CEDEAO à mettre en œuvre le protocole sur la libre circulation par le biais d'un dialogue intrarégional sur les questions de libre circulation et de migration, l'élaboration de politiques et l'harmonisation, ainsi que le suivi de l'application et de la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation.
- 2)** Renforcer les capacités des institutions nationales des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie dans les domaines de la collecte et de la gestion des données migratoires, de l'élaboration de politiques migratoires, de la gestion des frontières, des migrations de travail, de la lutte contre la traite des personnes et des migrations mixtes, de la protection et du travail des enfants, de l'engagement de la diaspora et de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique.
- 3)** Renforcer les capacités des acteurs non étatiques et des autorités locales en matière d'information et de protection au profit des migrants, des rapatriés et des populations transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

Pour répondre aux lacunes institutionnelles existantes et aux besoins de renforcement de capacités en matière de migration dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie (pays cibles), conformément à l'objectif stratégique 2, le projet a mis en place une Facilité Axée sur la Demande (DDF) pour les institutions nationales, mis en œuvre par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD). À la suite d'un accord entre ICMPD et le Gouvernement du Danemark, le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark fournit un soutien financier supplémentaire au DDF. Le DDF constitue une plateforme permettant d'engager et de renforcer les capacités d'institutions nationales sélectionnées dans différents domaines thématiques tels que la gestion des frontières, la migration de la main-d'œuvre et la lutte contre la traite des personnes. Il contribue également aux engagements nationaux, régionaux et mondiaux en matière de gouvernance des migrations. Étant donné que le contexte et les priorités nationales évoluent en fonction des tendances et des réalités émergentes, le DDF permettra aux institutions nationales d'approfondir les actions concrètes et d'explorer des approches novatrices afin de résoudre les problèmes.

Dans le cadre de la première phase du projet FMM Afrique de l'Ouest, le DDF, mis en œuvre par ICMPD, a joué un rôle déterminant dans le renforcement des capacités institutionnelles. ICMPD a mis en œuvre un total de 11 actions de DDF, couvrant les 15 États membres de la CEDEAO et la Mauritanie, qui ont contribué à atteindre des objectifs déjà définis dans les politiques et stratégies

nationales et ont répondu aux besoins des institutions requérantes sans dupliquer les initiatives existantes dans la région. S'appuyant sur les succès et les leçons tirées de la première phase du projet FMM Afrique de l'Ouest, ICMPD vise à continuer à soutenir les interventions au niveau national dans la deuxième phase du projet FMM Afrique de l'Ouest par le biais d'une deuxième phase du DDF.

2. Contexte et valeur ajoutée du DDF

La gouvernance des migrations est multidimensionnelle et comprend un large éventail de sujets, notamment la mobilité de la main-d'œuvre, la collecte et la gestion des données, l'état civil, l'engagement de la diaspora, l'immigration et la gestion des frontières, l'intégration de la dimension de genre dans la gouvernance des migrations, la transférabilité des prestations sociales, la protection des migrants vulnérables en déplacement, le retour et la réintégration, la résilience au changement climatique, etc. En raison de la nature dynamique des migrations, il est important d'éviter les interventions de type « taille unique » mises en œuvre de manière générale. Par conséquent, les institutions gouvernementales doivent intégrer cette multi dimensionnalité de la gouvernance migratoire dans les politiques, la planification et la mise en œuvre des programmes tout en facilitant les droits de libre circulation des ressortissants de la CEDEAO.

Bien que les protocoles de libre circulation de la CEDEAO (droits d'entrée, de résidence et d'établissement) constituent un cadre général pour les États membres, plusieurs problèmes continuent d'entraver leur mise en œuvre. Ces défis, qui incluent mais ne sont pas limités au harcèlement à certaines frontières, au protectionnisme du marché du travail, aux problèmes de sécurité, au manque d'infrastructures frontalières adéquates, etc., engendrent des effets induits tels que des politiques et des pratiques migratoires incohérentes, entravant ainsi la matérialisation de la vision de la CEDEAO pour une région intégrée.

À la lumière de ce qui précède, il est nécessaire de fournir aux institutions nationales un ensemble d'Assistance Technique qui aborde les questions de gouvernance migratoire ainsi que de capacités organisationnelles dont les fonctionnaires ont besoin pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente. Sur la base des enseignements tirés de la première phase du DDF, corroborés par une étude commandée par ICMPD en 2024, il a été constaté que des capacités limitées existent dans certains domaines organisationnels : tels que la coordination et la communication, la gestion des ressources humaines, la planification stratégique et opérationnelle, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gestion de l'information, ce qui affecte l'impact et la durabilité des programmes d'Assistance Technique, tels que le DDF. Les capacités organisationnelles des institutions publiques doivent être renforcées afin d'améliorer l'offre de services par ces institutions et de maximiser la contribution de ces dernières à la gouvernance des migrations dans leurs pays respectifs. Par conséquent, dans cette phase de DDF, ICMPD vise à fournir une Assistance Technique sur mesure pour améliorer et/ou consolider les connaissances institutionnelles sur la gestion des migrations et soutenir les pays partenaires dans la réalisation de leurs engagements nationaux, régionaux et internationaux sur la gouvernance des migrations (y compris l'alignement avec les politiques de la CEDEAO).

3. Champ d'application du DDF

ICMPD a conçu le DDF pour soutenir le développement des capacités des institutions gouvernementales nationales et locales avec les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour améliorer la gouvernance des migrations dans les pays cibles tout en promouvant les dispositions du protocole de libre circulation de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest.

Par conséquent, ICMPD cherche à **fournir un renforcement des capacités organisationnelles en tant que partie intégrante du programme d'Assistance Technique pour améliorer la gouvernance des migrations**. En outre, ICMPD travaillera en étroite collaboration avec les institutions nationales pour s'assurer que le genre et les droits de l'homme sont intégrés dans l'Assistance Technique offerte. Chaque action sera évaluée en fonction des besoins et des contraintes liés au genre et aux droits de l'homme et de la manière dont les interventions prévues peuvent y répondre.

3.1 Domaines thématiques

Les domaines **thématiques de la migration** couverts par le DDF sont les suivants :

- La Gestion des Frontières
- La Traite des personnes (TdP) et le trafic des migrants
- La Protection des droits des migrants et des réfugiés
- La Migration de main-d'œuvre
- Le Genre et migration
- La Migration et développement
- La Réintégration durable des rapatriés
- La Collecte et gestion des données sur les migrations
- Les Déplacements induits par le changement climatique
- L'Engagement de la diaspora

3.1.1 Types d'interventions qui peuvent être soutenues :

- Élaboration de documents stratégiques et opérationnels, tels que des politiques, des plans d'action, des stratégies et des procédures opérationnelles normalisées (SOP),
- Évaluations, enquêtes et recherches.
- Renforcement des capacités,
- Visites d'étude,
- Échanges et examens entre pairs,
- Élaboration de matériel de formation : programmes d'études, manuels, guides du formateur, etc.
- Campagnes de sensibilisation,
- Engagement des communautés frontalières (par exemple, dialogues, intégration sociale et soutien communautaire),
- Coopération transfrontalière entre deux ou plusieurs pays cibles,
- Accueil et orientation des migrants vulnérables en déplacement (y compris les victimes de la traite),
- Programmes de plaidoyer et de sensibilisation,

- Suivi et évaluation.

Les domaines de **développement des capacités organisationnelles** qui peuvent être soutenus par le DDF comprennent, mais ne sont pas limités à :

Domaine de capacité	Formes de soutien au renforcement des capacités organisationnelles
Gouvernance et gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des cadres de gouvernance organisationnelle • Structuration des flux de travail et élaboration d'organigrammes • Formation des cadres à la gestion des organisations
Partenariats, coordination et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une stratégie de communication • Cartographie des parties prenantes et des partenariats • Élaboration de cadres de partenariat • Formation à la communication et à l'engagement des parties prenantes
Planification stratégique et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plans stratégiques et opérationnels • Formation à la planification stratégique organisationnelle et à la gestion axée sur les résultats
Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques, de plans, de manuels et de procédures en matière de ressources humaines et de main-d'œuvre • Formation à la gestion des ressources humaines • Élaboration de parcours de progression de carrière • Élaboration de descriptions d'emploi • Révision/développement des procédures disciplinaires et de résolution des conflits • Conception et mise en œuvre de politiques et de campagnes de lutte contre la corruption • Élaboration de politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la mobilisation des ressources • Développement de stratégies de collecte de fonds • Planification financière et budgétisation
Gestion de l'information et du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (SEA)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à la gestion de l'information sur les projets • Formation au SEA, à la collecte et à la gestion des données • Développement de plans SEA • Installation de systèmes du SEA et de gestion des

	<p>données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes de communication interne
Appui numérique et technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'alphabétisation numérique dans le domaine de la gestion de projets • Accès et formation aux plateformes numériques • Archivage et stockage de documents

3.2 Durée

Les actions du DDF sont des interventions à court et moyen terme, qui peuvent durer de **6 à 18 mois**. En outre, toutes les actions doivent être achevées au moins 4 mois avant la date de fin du FMM Afrique de l'Ouest II, qui est fixée à mai 2029.

3.3 Qui peut postuler ?

ICMPD invite les institutions gouvernementales des pays cibles qui souhaitent résoudre les problèmes de gestions migratoires et des besoins en capacités organisationnelles qu'elles rencontrent à soumettre leurs candidatures. Seules les institutions gouvernementales (ministères, départements, agences, commissions, comités, conseils, etc.) **aux niveaux national/central et local peuvent soumettre des demandes d'assistance de DDF**. Les Organisations Internationales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ne sont pas éligibles.

- Chaque institution ne peut soumettre qu'une seule candidature.
- Le partenaire chef de file peut soumettre sa candidature avec une institution partenaire (facultatif).

Le partenaire chef de file doit être une institution/administration gouvernementale d'un État membre de la CEDEAO ou de la Mauritanie.

Exemples : Ministères, départements ou unités, bureaux des migrations au sein d'un ministère, agences chargées du travail et/ou de l'emploi, comités nationaux/interministériels ou structures chargées de la lutte contre la traite des personnes, les conseils municipaux, les agences pour l'emploi des jeunes, les organismes chargés de l'application de la loi, etc.

Le partenaire chef de file peut choisir de soumettre sa candidature avec **une institution partenaire** qui jouerait un rôle de soutien et de complément pendant la mise en œuvre de l'action de DDF. Si une telle collaboration est envisagée, une lettre, signée par les deux parties, détaillant l'étendue du partenariat entre le partenaire chef de file et le partenaire est requise. Les institutions partenaires peuvent être d'autres institutions publiques *centrales/locales ou des acteurs non étatiques (y compris les universités, les ONG, les médias, etc., le secteur privé ¹, etc.)* mais pas les Organisations Internationales.

¹ Les acteurs du secteur privé peuvent participer à l'action, à la demande du partenaire chef de file, mais ne peuvent recevoir aucun soutien de la DDF.

Les institutions requérantes doivent assurer une coordination entre elles au niveau national/local avant de soumettre une demande d'Assistance Technique, afin d'éviter les duplications, d'assurer la cohérence et la complémentarité et d'identifier les synergies possibles.

3.3.1 Critères d'éligibilité

- Les demandes doivent être soumises par une institution gouvernementale (centrale et/ou locale) d'un Etat membre de la CEDEAO ou de la Mauritanie.
- Des actions associant plusieurs pays peuvent être soumises.
- Les demandes doivent s'aligner sur le champ d'application du DDF (section 3 ci-dessus) et doivent être adaptées pour combler les lacunes en matière de gouvernance migratoire (par exemple, la migration de main-d'œuvre, protection des migrants vulnérables, traite de personnes, gestion des frontières, migration induite par le climat) et les besoins en capacités organisationnelles (par exemple, gouvernance, partenariats, coordination et communication, planification stratégique et opérationnelle, gestion des ressources humaines, suivi et évaluation, culture des partenaires, gestion de l'information, etc.).
- Les demandes doivent démontrer que l'Assistance demandée est nécessaire et expliquer comment elle viendra compléter les interventions existantes.
- Les interventions proposées doivent démontrer un effet transformateur ou un potentiel de réplification, créant un impact plus large au-delà de la portée immédiate de la demande.
- Les interventions proposées doivent être fondées sur une démarche participative, faire preuve d'innovation et promouvoir le transfert de compétences.
- Les interventions proposées doivent s'aligner sur les cadres de développement nationaux existants tout en contribuant aux engagements régionaux ou internationaux.
- Les interventions proposées doivent tenir compte de la dimension de genre.
- Les demandes doivent démontrer un engagement fort du gouvernement à résoudre les problèmes et à fournir un environnement favorable à la réussite et à la durabilité du projet.
- Les acteurs non étatiques ne peuvent participer qu'en tant qu'institution partenaire.
- Les interventions qui impliquent la fourniture d'équipement peuvent être envisagées si un lien clair est démontré entre l'équipement demandé et la lacune/le besoin à combler. La fourniture d'équipement est sous réserve de la disponibilité des fonds. Les demandes qui consistent uniquement en la fourniture d'équipements ne seront pas approuvées.

Si vous n'êtes pas sûr de l'éligibilité de votre institution, veuillez contacter : DDF@icmpd.org pour clarification.

3.4 Budget et mécanisme de financement

Les actions financées au titre du DDF seront limitées en taille et se situeront entre **50 000 et 300 000 euros** pour une demande comptant pour un seul pays. Les demandes multi-pays peuvent aller jusqu'à **500 000 euros**.

Le DDF n'accorde pas de subventions ni de financement direct. ICMPD gère le budget par financement direct des activités du projet. Le DDF couvrira tous les coûts liés à la mise en œuvre des activités, y compris les honoraires des experts, les déplacements, les conférences (location de salles, repas, etc.), la traduction, l'impression, etc. Les coûts liés aux frais de fonctionnement des institutions, tels que les frais de personnel, les frais de communication, le carburant et l'entretien des véhicules ne sont pas éligibles.

4. Comité Technique (CT)

Le CT sera responsable de l'examen et de l'approbation des demandes éligibles. ICMPD fournira des mises à jour trimestrielles au CT sur les actions en cours. Le Comité Technique sera composé de représentants des institutions suivantes :

- Commission de la CEDEAO (Président) : Représentants de la Direction de la libre circulation et de la Direction des affaires humanitaires et sociales,
- ICMPD,
- OIM,
- OIT,
- Délégation de l'UE au Nigeria et à la CEDEAO (observateur),
- En fonction du domaine thématique de la demande examinée, d'autres directions pertinentes de la CEDEAO peuvent être invitées.

5. Processus de candidature

Les institutions nationales intéressées doivent soumettre leur demande d'Assistance Technique à ICMPD en utilisant le formulaire de demande (annexe I), accompagné d'une lettre de motivation. Le *formulaire de demande* et la lettre l'accompagnant doivent être envoyés à l'adresse suivante DDF@icmpd.org

L'appel à candidature au DDF restera ouvert jusqu'à ce que tous les fonds aient été alloués.

6. Processus d'évaluation et de sélection

Toutes les demandes d'Assistance Technique soumises à ICMPD feront l'objet d'un processus d'évaluation en deux étapes :

6.1. Pré-sélection : une évaluation préliminaire sera effectuée par ICMPD pour s'assurer que la demande répond au champ d'application et aux critères d'éligibilité du DDF. ICMPD tiendra un registre détaillé de chaque demande reçue et informera le Comité Technique (CT) du DDF du résultat des exercices de présélection.

6.2. Évaluation par le Comité Technique : Les demandes qui passent l'étape de la présélection seront ensuite soumises au CT pour approbation. Le comité technique évaluera les demandes sur la base des critères suivants :

- Conception (40 points)
- Impact et durabilité (50 points)

- Valeur ajoutée (10 points)

Conception (40 points)	Impact et durabilité (50 points)	Valeur ajoutée (10 points)
La conception tient compte de la justification, du besoin/de la lacune à combler, des interventions/activités proposées, de l'efficacité, des parties prenantes, de la complémentarité avec les cadres politiques nationaux et des risques.	L'impact prend en compte les avantages à long terme pour les groupes cibles, les résultats mesurables, l'alignement et la cohérence avec les cadres régionaux et internationaux (par exemple, la CEDEAO, l'Union africaine, les objectifs de développement durable).	La valeur ajoutée fait référence à des questions ou des thèmes qui recourent les principaux objectifs du projet et qui devraient être pris en compte et intégrés tout au long du cycle de vie du projet (par exemple, l'égalité des sexes, le développement des capacités organisationnelles, etc.)

Les candidats seront informés de la décision du CT et recevront des informations détaillées sur les raisons de l'approbation ou du rejet. En cas d'approbation par le CT, ICMPD travaillera en collaboration étroite avec le candidat pour élaborer une fiche d'action complète, qui sera communiquée au CT avant le début de la mise en œuvre. La fiche d'action doit être signée par les candidats (chef de file et les partenaires)

7. La base de données d'experts

Le DDF continuera à donner la priorité à l'utilisation d'experts régionaux, et un appel à candidatures ouvert relatif à la sélection d'experts sera lancé pour mettre à jour la base de données d'experts développée dans la première phase du FMM, ce qui facilitera la sélection rapide d'experts pour mettre en œuvre les actions du DDF. La Commission de la CEDEAO, les partenaires du consortium et les institutions nationales peuvent recommander et partager les CV des experts à inclure dans la base de données.

Annexe I : Formulaire de demande

FACILITÉ AXÉE SUR LA DEMANDE (DDF)

FORMULAIRE DE DEMANDE

Section A : Informations sur le candidat

A.1. Institution (nom complet + acronyme)
A.2. Type d'institution
<input type="radio"/> Institution publique centrale <input type="radio"/> Institution publique locale
A.3. Adresse du bureau
A.4. Site web et/ou adresse dans les médias sociaux
A.5. Brève description du mandat de l'institution

Coordonnées de la personne à contacter

A.7. Point focal principal
<i>Nom</i>
<i>Position</i>
<i>Numéro de téléphone</i>
<i>Adresse e-mail</i>

A.9. Vous posez votre candidature avec une institution partenaire ?

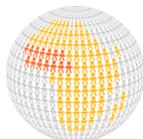
- Oui
 Non

A.9.1. Institution/organisation partenaire (nom complet + acronyme)
A.9.2. Type d'institution
<input type="radio"/> Institutions publiques centrales/locales <input type="radio"/> acteurs non étatiques (y compris les universitaires, les ONG) <input type="radio"/> secteur privé
A.9.3. Adresse du bureau

A.9.4. Site web et/ou adresse dans les médias sociaux
A.9.5. Personne de contact principale
A.9.7. Adresse Email
A.9.8. Numéro de téléphone
A.9.9. Preuve de partenariat
<i>Veillez fournir des informations détaillant la relation entre le demandeur et le partenaire, les antécédents (le cas échéant) et une lettre signée exprimant l'intérêt de s'associer/collaborer à l'action.</i>

Section B: Justification de l'action

B.1. Cochez tous les sujets pertinents relatifs à la gouvernance des migrations
<input type="checkbox"/> Collecte et gestion des données sur les migrations <input type="checkbox"/> Élaboration de la politique migratoire <input type="checkbox"/> Gestion des frontières <input type="checkbox"/> Migration de main-d'œuvre <input type="checkbox"/> Protection des migrants vulnérables en déplacement (traite des êtres humains, réfugiés) <input type="checkbox"/> Engagement des diasporas <input type="checkbox"/> Déplacements induits par le changement climatique <input type="checkbox"/> Autres : veuillez préciser :
B.2. Cochez tous les domaines de capacité organisationnelle pertinente que la demande vise à aborder
<input type="checkbox"/> Gouvernance <input type="checkbox"/> Partenariats, coordination et communication <input type="checkbox"/> Planification stratégique et opérationnelle <input type="checkbox"/> Gestion des ressources humaines



- Suivi et évaluation
- Gestion de l'information
- Autres - veuillez préciser :

B.3. Contexte et justification de la demande. Quelle est la situation actuelle ? Quel est le changement souhaité ?

B.4. Complémentarité avec les cadres nationaux, régionaux (CEDEAO) et internationaux.

B.5. Préciser les lacunes/besoins en matière de gouvernance des migrations et les besoins en matière de capacités organisationnelles.

B.6. Votre projet s'appuiera-t-il sur des initiatives passées ou existantes ? Précisez.

Section C: Objectifs

C.1. Quels sont les objectifs généraux et spécifiques des interventions proposées ?

Section D: Activités

D.1. Activités indicatives qui contribueront à la réalisation des objectifs susmentionnés (veuillez ajouter ou supprimer des lignes en fonction du nombre d'activités prévues).

ACTIVITÉ 1

Description de l'activité (ou des activités)

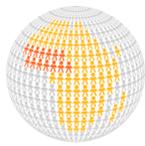
ACTIVITÉ 2

Description de l'activité (ou des activités)

ACTIVITÉ 3

Description de l'activité (ou des activités)

D.2. Rôle et responsabilités de l'institution chef de file dans la mise en œuvre de l'action ?



D.3. Rôle et responsabilités de l'institution partenaire (le cas échéant) dans la mise en œuvre de l'action ?

Section E : Impact et durabilité

E.1. Comment les résultats du projet seront-ils maintenus lorsque le soutien de la DDF prendra fin ?

E.2. Existe-t-il des menaces/risques qui peuvent nuire la mise en œuvre de l'action?

Section F : Les questions transversales

F.1. Comment les questions de genre et de droits de l'homme seront-elles intégrées dans l'action ?